

PIECES A FOURNIR POUR LA REALISATION D'UN PASSEPORT POUR LES PERSONNES MAJEURES

1. **Le formulaire CERFA complété et signé en noir.** Vous pourrez vous procurer ce document soit sur internet, soit en mairie.
2. **2 photographies d'identité couleur identiques, récentes de moins de 6 mois** de face sur fond clair, format 35mm x 45mm. Expression neutre, bouche fermée, sans accessoire (photos agréées normes ISO/IEC 19794-5 : 2005) - **Ne pas découper les photos.**
3. **Ancien passeport plus photocopies** 1^{ère} et 2^{ème} page ou la déclaration de perte ou de vol si c'est un renouvellement.
4. **Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois :** A fournir si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans – mais recommandé pour vérification de l'orthographe des noms et prénoms. Il doit être demandé à la mairie de votre lieu de naissance ou par internet. Si vous êtes né à l'étranger, adressez votre demande à: service central de l'état civil, BP 1056, 44941 NANTES cedex ou par internet. Les actes de naissance sont gratuits.
5. **Carte nationale d'identité** ou un document officiel permettant de vous identifier, permis de conduire, carte militaire, permis de chasse etc...(Original + photocopie recto/verso).
 - Une preuve de la nationalité française (original + photocopie) dès lors que la nationalité française ne peut être établie à partir de l'examen de la copie intégrale de son acte de naissance, il appartient au demandeur de justifier de son appartenance à la nationalité française en présentant un des actes suivants:
 - La déclaration de nationalité dûment enregistrée ou l'amplification du décret de naturalisation ou de réintégration ou un jugement constatant l'appartenance à la nationalité française ou un certificat de nationalité française
6. **Un justificatif de domicile de moins de 1 an:** facture EDF, facture de téléphone, facture de portable, facture d'eau, avis d'imposition de l'année précédente.
7. **Attestation d'hébergement** si vous êtes hébergé y compris les enfants majeurs, veuillez présenter la facture au nom de l'hébergeant, une attestation sur l'honneur de celui-ci indiquant que vous résidez bien chez lui depuis plus de 3 mois ainsi que sa carte d'identité (original + photocopie).
8. **86 € en timbres fiscaux** que vous pourrez vous procurer soit chez un buraliste, soit sur internet sur le site «TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR».

**→ Tous les documents originaux et photocopies doivent être présentés.
Les originaux vous seront restitués en fin du rendez-vous.**